

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020-021

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	59
Votants	62
Pouvoirs	3

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 31 janvier 2020

LE 6 février 2020, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : SUBVENTION A L'EREA JOËL JEANNOT DE TRELISAC POUR LA MODERNISATION D'UN LOMBRICOMPOSTEUR

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISCHOF, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, PERRAUD-DAUSSE, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. LE MAO, BONNET, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, LARENAUDIE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADDES, CACAN.

M. JEGOU suppléant de M. DOBBELS
M. CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, BELOMBO, GATAULT, DATRIER, MONTEIL- MAYAUD, RAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM. : BUISSON, BEYLOT, DESPALT, LARRE, BREAU, MOTTIER, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, DOBBELS, LACOSTE, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, TENAILLON, MALLET, MATHIEU, VIROL, LAROCHE, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Mme ROUX	Pouvoir à	M. PROTANO
Mme MOULENES	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. AUDI

OBJET : SUBVENTION A L'EREA JOËL JEANNOT DE TRELISSAC POUR LA MODERNISATION D'UN LOMBRICOMPOSTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Joël Jeannot situé sur la commune de Trélissac, a installé depuis 2012 un lombricomposteur qui lui permet de valoriser ses biodéchets issus des restes de repas. L'établissement détourne de l'enfouissement environ 600 litres de biodéchets par semaine.

Que les biodéchets sont tous d'abord triés par les élèves à la fin du repas. Ces déchets sont dans un premier temps fermentés pendant quatre semaines dans un composteur rotatif, puis la décomposition est finalisée par des vers dans un autre compartiment.

Que l'EREA souhaite moderniser son lombricomposteur en mécanisant et automatisant le brassage des biodéchets. L'investissement est estimé à 6 200 €, il est financé par le SMD3, la Région Nouvelle Aquitaine et la Ville de Trélissac. Il sollicite également le Grand Périgueux, comme ce fût le cas lors de la création de l'équipement.

Que compte tenu de l'intérêt de la démarche en termes d'expérimentation, Il est proposé de verser une aide de 1000 € pour aider l'établissement dans cet investissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'octroyer une aide de 1 000 € à Erea pour la modernisation de son lombricomposteur.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	17 FEV 2020	Pour extrait conforme	17 FEV. 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	17 FEV 2020	Périgueux, le	17 FEV. 2020

Le Président
Jacques AUZOU

